22 février 2011 11.319

Question Jérôme Amez-Droz

Centre de recrutement de Lausanne saturé?

Il semblerait que le centre de recrutement de Lausanne, qui accueille tous les conscrits de langue française (dont les jeunes neuchâtelois), ne puisse plus remplir ses tâches de recrutement en raison de capacités d'accueil limitées. Est-ce que le Conseil d'Etat peut nous en dire plus et nous informer sur ce qu'il compte faire pour que le Conseil fédéral débloque la situation?

Pour rappel, les conscrits doivent effectuer le recrutement 3 à 12 mois avant l'école de recrue, et cette dernière doit être accomplie dans la vingtième année. Le report de l'école de recrue entraîne l'obligation de payer une taxe d'exemption de servir. Si les conscrits ne peuvent plus être recrutés dans les délais légaux, nous pourrions nous retrouver dans une situation particulièrement absurde: un conscrit serait contraint de payer la taxe d'exemption par la faute de l'autorité...

Etant donné que je serai absent le mercredi 23 février 2011, je souhaiterais une réponse écrite. Merci de votre compréhension.